

Loos, le 4 juillet 2023

Information à l'ensemble des praticiens en Luxopuncture

Objet : Communication de l'Institut Pasteur

Madame, Monsieur,

Luxomed a lancé en 2013 une étude en collaboration avec l'Institut Pasteur sur le protocole Perte de Poids dont les résultats nous ont été communiqués en 2017 sous la forme d'un rapport et d'un « poster ».

J'ai reçu le 23 juin 2023 un courrier de la part de leur directeur juridique ayant pour objet « *Mise en demeure de cesser d'exploiter la dénomination et le visuel de l'Institut Pasteur de Lille* » par suite d'un article paru dans un journal web régional sur lequel est mentionné (pour la cure tabac) « *En fin de cure la satisfaction est de 95 % environ. Les résultats d'une étude menée par l'Institut Pasteur de Lille sont disponibles sur le site [www.luxomed.com](http://www.luxomed.com).* »

Les informations qui m'ont été données par l'Institut Pasteur sont que nous sommes seuls autorisés à communiquer, et uniquement auprès de nos clients professionnels les résultats de cette étude. Cette dernière est d'ailleurs uniquement disponible sur l'espace pro qui vous est réservé. **Le nom de l'Institut Pasteur ne peut en aucun cas être mentionné dans votre communication sur vos supports grand public.** (Excepté le flyer esthétique fourni par LUXOMED)

Pour information nous avons lancé une nouvelle étude sur les protocoles Perte de Poids et Relaxation avec une vingtaine de centres, les résultats seront disponibles, je l'espère, au dernier trimestre 2023 et vous pourrez communiquer sur le sujet.

Afin d'éviter tout litige, je vous remercie par avance de suivre ces consignes.

En vous souhaitant un excellent été,

Bien à vous,

Elisabeth BERRIER

Dirigeante

